

# LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-ORFORD

## COMMUNIQUÉ

### La MRC de Memphrémagog fait-elle le bon choix dans le dossier du Mont-Orford?

Orford, le 18 avril 2011

Le 5 avril dernier, la MRC de Memphrémagog a fait connaître sa décision de retenir la candidature du groupe Le Vertendre/Soroma comme partenaire dans la Société d'économie mixte qu'elle s'apprête à mettre sur pied pour l'exploitation du centre de ski et du club de golf du Mont-Orford. La Coopérative de solidarité du Mont-Orford a vu sa candidature rejetée et le déplore vivement.

#### 1. La Coopérative considère avoir déposé une proposition exceptionnelle:

- **Quant à la vision de développement proposée**, soit un cadre coopératif de développement économique, social et environnemental « durable » pour le bénéfice de la population et pour les générations à venir, une accessibilité du plus grand nombre aux activités actuelles et à venir, et des partenariats efficaces avec des organisations et des institutions reconnues, notamment la Sépaq, afin de favoriser une meilleure complémentarité et intégration des infrastructures et des activités de plein air.
- **Quant au projet lui-même**, soit une démarche citoyenne régionale concertée, basée sur des valeurs et des principes reconnus facilitant l'émergence d'un projet rassembleur et novateur pour faire de la station de ski et du club de golf :

***« Une station récréative et culturelle régionale qui proposerait des activités plein air en toutes saisons à une population d'abord estrienne. Elle serait reconnue comme la Station Mont-Orford. »***

- **Quant au mode de gestion**, soit une gestion coopérative pour l'exploitation d'une entreprise collective, axée sur la participation solidaire des utilisateurs, des travailleurs et du milieu économique et environnemental régional, et qui contribuerait à coup sûr à développer un réel sentiment d'appartenance au Mont-Orford
- **Quant au cadre financier**, soit des projections financières détaillées échelonnées sur six ans, basées sur des hypothèses de dépenses et de revenus réalistes qui allaient permettre de redresser la situation financière de la Station au cours des trois premières années et de générer des surplus les années subséquentes, surplus que la Coopérative s'engageait à réinvestir à 100% dans la Station. De surcroit, la Coopérative proposait un plan détaillé d'entretien des bâtiments et des équipements ainsi qu'un plan détaillé de renouvellement des bâtiments et des équipements.

- **Quant au potentiel de capitalisation à des fins d'investissements** puisqu'en vertu de ses statuts, de ses règlements et de la loi coopérative québécoise, la Coopérative est en mesure d'émettre des parts privilégiées pour ses membres et, sous certaines modalités, des parts privilégiées participantes pour toute personne et corporation non membre. A titre d'exemple, une émission de 5000 parts à \$1000. permettrait à la Coopérative de capitaliser une somme de cinq millions de dollars (5M\$) à investir essentiellement dans les équipements d'enneigement.

La Coopérative soutient que les moyens dont elle dispose pour capitaliser à des fins d'investissements dans la montagne constituent en eux-mêmes un formidable levier de développement d'un sentiment d'appartenance régionale à la montagne et un gage de pérennité quant à l'exploitation d'activités plein air quatre saisons.

**2. La Coopérative, dans sa proposition, a pris l'engagement de verser 1.5M\$ au capital-actions de la Société d'économie mixte, mais sur une période de cinq (5) ans.**

La Coopérative a fait la démonstration dans son cadre financier qu'il n'était pas nécessaire de contribuer à hauteur de 1.5M\$ au capital-actions de la Société d'économie mixte pour assurer le fonds de roulement de l'an 1 de la SEM. Elle a plutôt proposé de contribuer un montant en capital de 1.5M\$ au cours des cinq (5) premières années, selon un calendrier de versements précis, convaincue suite à ses analyses qu'une telle contribution étalée sur cinq (5) ans assurerait la viabilité financière de la SEM en tenant compte des résultats projetés et des investissements en immobilisations budgétés.

La Coopérative affirme avoir proposé un cadre financier viable et en tout point conforme à l'esprit de l'appel de candidature.

**3. La Coopérative considère que l'appel de candidatures de la MRC, tel que conçu et formulé, disqualifiait au départ une organisation comme la sienne**

La MRC a lancé le 19 janvier un appel de candidatures d'une durée de neuf (9) semaines et a tenu sa rencontre d'information générale sur l'appel de candidatures plus de trois semaines plus tard, soit le 11 février. La Coopérative n'a obtenu les réponses aux questions posées lors de cette rencontre que le 1<sup>er</sup> mars, soit trois semaines avant la date limite du 23 mars fixée pour le dépôt des candidatures.

A l'intérieur d'un tel calendrier de neuf (9) semaines et dans de telles conditions, il est impossible d'élaborer un plan d'affaires crédible auprès des institutions financières (rappelons que la station du Mont-Orford est chroniquement déficitaire de plus de \$500 000. annuellement depuis de nombreuses années) et il est totalement impossible pour une organisation ne possédant pas d'actifs sur lesquels s'appuyer, de négocier avec quelque institution financière que ce soit une garantie de prêt de l'ordre de 1.5M\$. Les institutions financières que la Coopérative a rencontrées exigeaient à juste titre un plan d'affaires crédible et demandaient un délai d'analyse de 12 à 18 semaines avant de rendre une décision. La Coopérative aurait été en

mesure de déposer un plan d'affaires étoffé auprès des institutions financières n'eut été des délais irréalistes, pour une organisation comme la sienne, fixés par la MRC. C'est aussi pour remédier à cette contrainte que la Coopérative a proposé un étalement sur cinq (5) ans de sa contribution en capital de 1.5M\$.

L'appel de candidatures de la MRC, tel que conçu et formulé, défavorisait à l'évidence le modèle d'affaires coopératif.

**4. La MRC avait le choix entre deux modèles d'affaires et deux visions fort différentes du développement de la montagne.**

Pour l'exploitation du Mont-Orford, la MRC a choisi de miser sur un modèle d'affaires qui a échoué depuis de nombreuses années. La Coopérative déplore vivement la frilosité de la MRC à innover et miser sur une solution citoyenne, un projet à forte portée sociale soutenu par un modèle d'affaires coopératif qui a fait ses preuves de façon éloquente ailleurs au Québec et dans le monde.

**5. La Coopérative de solidarité du Mont-Orford entend demeurer active dans le dossier de la montagne**

Tout n'est pas joué. La Coopérative est en attente des résultats des négociations entre la MRC et le tandem Le Vertendre/Soroma. En temps et lieu, elle tiendra une conférence de presse pour faire état de ses réactions.

**6. La Coopérative de solidarité consultera d'abord ses membres avant de déterminer la suite des choses**

Conformément à ses pratiques et soucieuse de l'intérêt que soulève l'avenir de la montagne auprès d'une bonne partie de la population, la Coopérative consultera ses membres au cours des prochains mois afin de statuer sur les suites qu'elle entend donner à l'entreprise.

---

Le Conseil d'administration